

qui courent... Par les temps qui courent... Par les



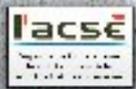
CAFI

de
Vladia Merlet



UNE HISTOIRE DE FRANÇAIS D'INDOCHINE

Création collective dirigée par Georges Bigot



cafi.over-blog.com / pltqc.e-monsite.com

www.caraparc.com

Ce que raconte: «CAF I*»

Avril 1956, Louise 9 ans, fait escale avec sa famille au C.A.R.I: Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine, dans le Lot-et-Garonne. 50 ans après, sa mère vit encore dans cet ancien camp militaire.

C'est sa vie au Vietnam qu'elle nous raconte, son arrivée à Sainte-Livrade-sur-Lot et son adaptation à la France.



*CAF I: Cité d'Accueil des Français d'Indochine

Mots de l'auteur

Pour écrire 'CAFI', je me suis inspirée des témoignages de ces 'français d'Indochine'. J'ai essayé de coller au plus près à leurs réalités. Les prénoms, ont été choisis au hasard: Louise n'existe pas mais elle existe en chaque enfant du CAFI.

Mon envie d'écrire **CAFI** remonte sans doute à mon enfance. J'aimais regarder les soirs de Noël durant les longs repas de famille, cette belle et étrange femme aux dents noires, venue du bout du monde: **Mémé Boc**. C'est la grand-mère de mes cousines aux yeux bridés, la mère de mon oncle Pierre.

Je me souviens de son odeur forte qui ne ressemblait à aucune autre: celle de la pâte noire qu'elle chiquait toute la journée. J'entendais mon oncle lui dire 'demain je te ramène à Sainte Livrade, si tu veux maman?'

Je me souviens aussi que ma grand-mère me demandait : 'qu'est-ce qu'elle me dit, je ne comprends pas?' Alors, je ne sais pas par quel miracle, mais moi, je traduais, j'avais 6 ans et reconnaissais encore la langue 'charabia'. C'est peut-être pour ça que mémé Boc, en guise de remerciement, m'envoyait par la poste des kilos de Nems délicieuses, cuisinées par ses soins, au grand désespoir du facteur qui s'esclaffait en déposant le colis: 'Mais qu'est ce qui peut bien y avoir dans ces paquets, ça empeste ma camionnette depuis ce matin!!!'

Je vivais à l'époque en gironde, à 150 kms d'elle. Mais, pour moi Sainte Livrade, ce n'était pas la France puisqu'il y avait dans ce pays, des gens qui ne parlaient pas français!!! Pourtant, Gironde et Lot-et Garonne, c'était non seulement le même pays mais c'était aussi la même région.

Un peu plus tard, j'ai compris d'où venait cette belle dame: du Viet Nam.

La vie a passé et 15 ans se sont écoulés sans que je revois Mémé Boc. Puis en 2004, le hasard de la vie me fait habiter à Villeneuve-sur-Lot, à 3 kms de Sainte Livrade. Un dimanche, **mon oncle** m'invite, malgré sa gêne, chez sa mère au CAFI. C'est un énorme cadeau. Je peux enfin regoûter aux Nems de mon enfance et je repars avec une poche pleine de Benh Bao!

Ce jour-là, je suis heureuse de revoir cette femme mais à mon grand désespoir je la comprends difficilement. Aujourd'hui, je parle la langue des adultes. Ce jour-là, le choc de ce lieu est tel pour moi que je veux mieux connaître la vie de cette femme et l'envie d'écrire son histoire naît en moi.

2009, hasard de l'histoire, je termine ma première version mais la **réhabilitation** du CAFI est lancée, le camp va être rasé. Quelques jours plus tard, Mémé Boc quitte sa baraque, elle a 86 ans.



Pourquoi écrire « CAFI » aujourd'hui ?

Écrire CAFI au moment où la réhabilitation du camp est entamée., c'est faire entendre ce que les habitants du camp pensent tout bas et qu'ils ne disent qu'à 'demi-mot'. C'est un témoignage contre l'oubli, l'indifférence et l'injustice: un hommage à leur combat pour la **dignité**.

« Sainte Livrade, Sainte Livrade, je me demande bien à quelle sainte on va nous livrer? C'est bientôt le bout du voyage. J'ai hâte de découvrir ma nouvelle maison. Mon nouveau «chez moi». Prochain virage, j'ouvre les yeux sur une pancarte: C.A.R.I. ; puis en plus petit, Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine. La pancarte est collée à la vitre avant du bus.

C'est donc nous les rapatriés d'Indochine? Mais, qu'est-ce que ça veut dire: RA-PA-TRIES? »

extrait

CAFI

Le spectacle



Mise en scène collective dirigée par **Georges Bigot**

Production

Écriture et Interprétation : Vladia Merlet

Ambiance Sonore et Interprétation : David Cabiac

Interprétation et suivi de mise en scène : Frédéric Laroussarie

Création lumière : Joël Coupé et Georges Bigot

Scénographie: Joël Coupé et Pamela de Buhan

Costumes et accessoires: Stefany Valet

Régisseurs en tournée: Pamela De Buhan ou David Cappellazzo

Administration: Isabelle Grégoire

Crédits Photos : Yvan Philmer et Fabrice Lépissier

Durée : 1h30

L'équipe en tournée :

5 personnes (comédiens, musicien, technicien, metteur en scène)

Notes de mise en scène

Vladia Merlet, comédienne, est 'presque' seule en scène.
Elle incarne **Louise**, aux différents âges de la vie.

Elle a pour se raconter quelques accessoires, sa **malle** de voyage et des objets qui lui servent à faire apparaître, tour à tour, les personnages de son histoire.



Le dispositif scénique est sobre : une structure permettant l'accroche de **tissus** et qui évolue tout au long de la pièce.

La **musique** est interprétée en direct et se mêle à des ambiances sonores enregistrées. Elle tisse une atmosphère qui soutient l'action.



Les **ombres** projetées soulignent le récit sans pour autant l'illustrer. Les formes se dessinent comme support à l'imaginaire et nourrissent le spectateur.



Scénographie

Deux dispositifs scéniques modulables sur lesquels sont accrochés des tissus permettant ainsi la projection d'ombres.

Première partie



Louise est sur le **bateau** qui la transporte à Marseille.
Le dispositif évoque, à l'aide de deux pans de tissus, la double nationalité de Louise.
Le personnage principal se raconte, tiraillée entre ces deux mondes : ses deux pays.

Deuxième partie



Le second dispositif, représente le **'C.A.F.I.'** : lieu coupé du reste du monde.

CAFI

La lecture musicale



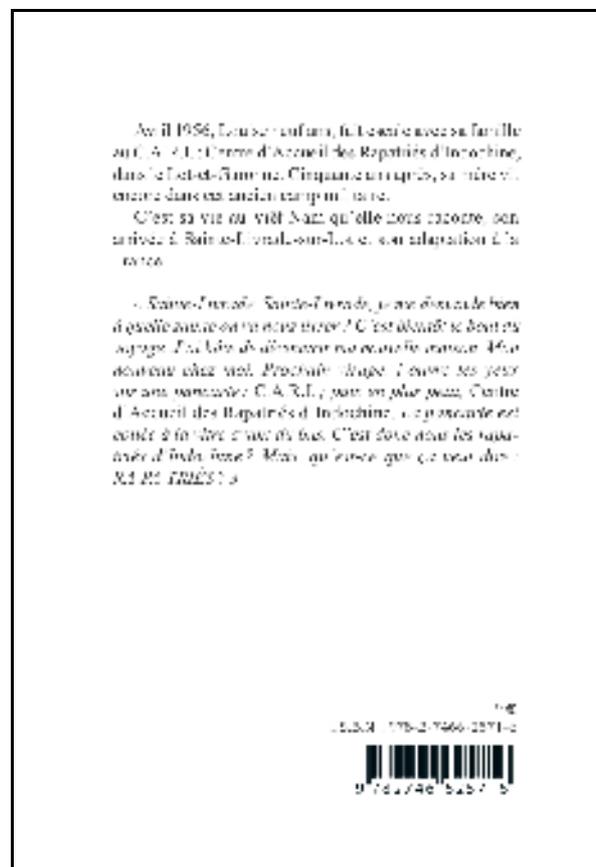
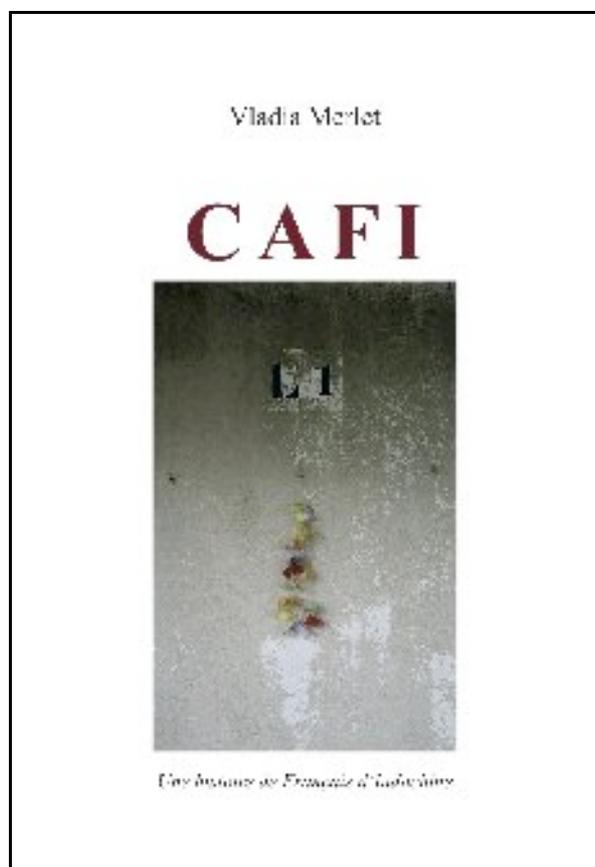
Nous proposons deux lectures musicales:
d'une durée de 45mn ou de 1h30

Il peut être proposé en 'lecture' ou en 'spectacle' aux écoles primaires, collèges ou lycée.



CAFI

Le livre



CAFI a été édité à compte d'auteur avec le soutien du Conseil Général du Lot-et-Garonne.

Il fait également parti des titres sélectionnés par le comité de lecture-écritures pour le théâtre, du rectorat de Bordeaux, sélection collège 4ème-3ème (2010-2011).

Vladia Merlet a fait parti des auteurs invités par l'IDDAC pendant l'Escale du livre de Bordeaux en 2011.

Elle a mené tout au long de la saison 2010-2011 des ateliers d'écriture et de mise en jeu auprès d'élèves de collèges, de classes SEGPA et de lycées professionnels autour du thème de la migration.

Un peu d'histoire

De 1945 à 1954, la France de la IV^{ème} République mène, en **Indochine**, une lutte acharnée contre la République Démocratique du Vietnam, personnifiée par son Président Ho Chi Minh. Combat pour la liberté pour certains, sale guerre pour d'autres... C'est la défaite et le départ des troupes française.

En **1956**, les rapatriés liés du temps de la présence coloniale à des français par des relations diverses, familiales, administratives, commerciales, affectives arrivent sur le territoire métropolitain. Ils sont de différentes origines: européennes, d'une part, et indochinoises ou eurasiennes, c'est-à-dire, fruits d'unions entre Européens et Asiatiques, d'autre part. Cette population, de nationalité française, comprend surtout des vietnamiens, des Cambodgiens, des Laotiens et un petit nombre d'Indiens des Comptoirs (Pondichéry) établis au Viêt Nam et au Cambodge.

Si certains ont pu organiser leur départ, pour beaucoup, la **fuite** précipitée oblige à tout abandonner. Ceux qui n'ont pas de familles en métropole sont pris en charge par l'administration. Dès septembre 1955, Valéry Giscard d'Estaing, directeur adjoint du cabinet du président du conseil, saisit l'ensemble des préfets pour indiquer:

« Il apparaît dès maintenant que l'hébergement de ces rapatriés aux frais de l'état, pour une période généralement très longue, s'imposera inéluctablement (...) La recherche de locaux suffisamment vastes pour accueillir de façon permanente, et dans une région offrant des perspectives de réimplantation, les centaines -et peut-être les milliers -de rapatriés en question, s'avère particulièrement difficile »

En France, depuis septembre 1955, l'administration recherche dans l'hexagone des logements disponibles pour les plus démunis. L'objectif est de le les héberger, le temps pour eux de s'adapter à leur nouvelle vie, de s'insérer professionnellement et d'acquérir rapidement leur autonomie. La politique des pouvoirs publics prône la dispersion sur le territoire une fois l'**adaptation** faite.

Le 7 octobre 1955, Maurice Picard, préfet de Lot-et-Garonne, écrit au président de la commission interministérielle pour les rapatriés d'Indochine, pour lui signaler l'existence de deux **camps militaires** : « l'un est situé à Sainte Livrade, soit à 9 km de Villeneuve sur Lot: il comprend 36 baraquements en brique mesurant chacun 50 mètres de long. Il apparaît possible de loger 2000 personnes dans ce camp, en habitation collective ou tout au moins 1500 en logements séparés. (...) Je crois néanmoins devoir attirer votre attention sur l'état particulièrement **médiocre** de ces installations; la plupart des couvertures sont à refaire, ainsi que les planchers; les canalisations d'eau et d'électricité nécessiteraient de nombreuses réfections ».

Au printemps 1956, 1160 personnes, dont 740 enfants, arrivent ainsi au camp du Moulin-du-Lot, devenu depuis quelques semaines le 'Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine' C.A.R.I.

A partir de 1959, l'accueil et le recensement des français rapatriés d'Indochine sont transférés du ministère des Affaires étrangères au ministère de l'Intérieur. Les centres d'accueil seront gérés dans le cadre de l'arrêté dit Morlot jusqu'au début des années 1980 avant un nouveau transfert cette fois aux municipalités. En voici quelques extraits qui montrent le caractère précaire, au sens de résiliable, et arbitraire de la prise en charge publique.

Extrait de la brochure rédigée par la bibliothèque de Sainte-Livrade-sur-Lot pour les 50 ans du C.A.F.I.



Règlement intérieur du camp

Art. 3. - L'hébergement dans un Centre d'Accueil n'est pas un droit. Il n'est accordé qu'en fonction de la situation des familles intéressées et de leurs ressources à leur arrivée en France.

Art. 6. - La mutation dans un autre Centre d'Accueil, ou l'exclusion de tous les Centres sont prononcées par décision ministérielle. Ces décisions seront exécutoires avec le concours de la Force publique, si les personnes mutées ou exclues n'y obéissent pas de leur gré.

DISCIPLINE GENERALE :

Art. 11. - Les chefs de famille sont pécuniairement responsables de tous les objets mobiliers (meubles, linge, ustensiles de cuisine, etc...) mis provisoirement à leur disposition par la Direction du Centre.

Art. 13. - La visite des logements peut être effectuée par le personnel d'encadrement du Centre. Les personnes hébergées sont tenues de faciliter ces contrôles.

Art. 14. - Aucune personne étrangère au Centre ne peut être accueillie par une personne hébergée sans l'autorisation préalable du Gestionnaire.

Art. 17. - L'exclusion des Centres sera prononcée contre les personnes dont l'hébergement aux frais de l'Etat ne paraît plus justifié. Ce sera le cas notamment :

- Lorsque des transferts de fonds ou des attributions de Dommages de Guerre mettent ces personnes en possession de ressources suffisantes pour leur permettre de vivre sans l'aide de l'Etat; lorsque les moyens d'existence (salaire, retraite, pension) ou le train de vie (marques extérieures de richesse telles que voitures, appareils de télévision, machine à laver, frigidaires, bicyclette, etc...) sont incompatibles avec la condition d'assisté, hébergé aux frais de l'Etat; lorsque les familles ont refusé de faire l'effort nécessaire pour subvenir à leurs besoins (refus d'un emploi offert en rapport avec leurs moyens physiques et intellectuels); lorsqu'elles exercent sans autorisation une activité commerciale dans le Centre ; lorsqu'il s'agira d'enfant de rapatrié, ayant atteint sa majorité, apte physiquement à gagner sa vie ou dont la présence au Centre est jugée inopportune à la suite de doléances motivées par sa conduite.

Art. 19. - Indépendamment des poursuites et sanctions prévues par les lois et règlements, l'exclusion ou la mutation dans un autre Centre sera également prononcée pour sanctionner les actes suivants :

- a) - dégradation volontaire aux immeubles ou meubles ou installations composant le Centre
- b) - jeux d'argent
- c) - ivresse habituelle ou usage de stupéfiants
- d) - atteinte aux bonnes mœurs
- e) - violences ou incorrections envers le personnel d'encadrement ou envers d'autres hébergés
- f) - inobservation des instructions prescrites par le Gestionnaire
- g) - manifestations déplacées ou susceptibles de troubler l'ordre dans le Centre.

Arrêté Morlot du 20 mai 1959, ministère de l'Intérieur

Regard d'un sociologue

« ... Le cas du Centre d'accueil de Français d'Indochine de Sainte-Livrade-sur-Lot fournit un observatoire exceptionnel . (...) Il permet de constater toute l'ambiguïté du rapport que les populations entretiennent avec ce type d'espace et d'habitat. Il est le lieu honni et détesté du **déracinement** et de la mise en cause du lien avec la nation, de la ségrégation spatiale, de l'humiliation raciste et de la dégradation statutaire, mais aussi un domaine réservé et préservé qui fait perdurer le fonctionnement de la « communauté » des résidents du camp longtemps après le départ de la plus grande partie d'entre eux. Ils y reviennent pour rendre visite à des parents âgés et même pour les congés dans les baraques encore en état et réaménagées tels des cabanons de vacances.

C'est de plus en plus un « scrupule », au sens étymologique de « petit caillou dans une chaussure », qui peut-être utilisé par les descendants des premiers accueillis dans leur relation politique à des autorités nationales et locales qui soit ont oublié l'existence du camp, soit en ont profité en n'utilisant que parcimonieusement les subventions publiques versées pour l'entretien du centre. Car son existence authentifie le mode de traitement inique et d'exploitation brutale dont ont été victimes ses occupants durant plusieurs dizaines d'années et il est la base d'une procédure de demande de réparation et d'une tentative de constitution d'une mémoire collective. C'est pourquoi les habitants actuels et anciens refusent sa résorption, qui équivaldrait à une destruction, voulue par les pouvoirs publics. C'est un lieu qui matérialise la partie perdue et le souvenir des « anciennes » enterrées dans le cimetière du village autour duquel peuvent se réélaborer une identité et une **mémoire** collective. A ce titre il est l'objet d'une défense et d'une volonté de protection voire de mise en valeur. (...) »

Marc Bernardot extrait de « Camps d'Etrangers »



Points de vue de personnes extérieures au camp

Un agriculteur de la commune

« En 1956, quand les rapatriés d'Indochine sont arrivés ici, je travaillais avec mon père qui avait fréquenté l'école laïque d'avant 1914 et était catholique comme on l'est dans notre région. Officier de l'armée du Rhin en 1920, il était imprégné des principes de la conquête coloniale et pensait que la France avait un grand rôle à jouer hors les frontières. Il vécut donc mal l'épisode de Diên-Biên-Phu et estima que Mendès bradaît l'empire. A l'écoute de son discours, je m'intéressai forcément aux premiers occupants du Moulin du Lot et ne me souviens plus que leur installation ait soulevé des réactions ouvertement hostiles. Les gens d'ici n'en étaient pas à leur première vague d'immigration.

Je pris les commandes de l'exploitation familiale: à l'époque et pendant quatre ou cinq ans, j'ai utilisé des résidentes du C.A.F.I. pour les travaux saisonniers de l'exploitation. C'étaient des femmes sans histoires, discrètes et vaillantes. Oui, nous apprécions vraiment ces rapatriés généralement débrouillards et qui ne faisaient guère parler d'eux. »

« Revue Ancre » Hors Série Indochine

Regard d'un sociologue

« Les réfugiés (essentiellement les femmes et les adolescents) ont été mis au travail clandestin dans les champs de légumes cernant le camp jusqu'au tarissement complet de cette main-d'oeuvre. Ces carrières officieuses de travailleurs invisibles pour le compte des maraîchers locaux et de distributeurs nationaux ont une double caractéristique: d'une part, elles ne sont pas déclarées et ne donnent droit à aucune couverture sociale et médicale (censée être assurée directement par le centre disposant d'une antenne sanitaire et sociale) mais, d'autre part, elles sont l'objet d'un chantage de la part des gestionnaires du centre qui interdisent les emplois déclarés sous peine d'expulser les ayants droit devenus solvables. Cette contrainte par le travail se retrouve en fin de cycle lorsque le centre a administrativement cessé d'exister mais que certains des habitants précarisés, réfugiés âgés et isolés démunis, dépendent du bon vouloir de la municipalité pour l'obtention d'un emploi aidé ou la réhabilitation minimaliste des baraques d'origine. »

« Camps d'Etrangers » de Marc Bernardot

Compte rendu d'un médecin du camp

« Le 1er janvier 1961, c'est l'ouverture au camp d'un dispensaire. Les problèmes de santé ne sont pas moindres. Avec le docteur Linon, médecin principal de la marine, et un infirmier diplômé, le dispensaire du centre d'accueil ouvre ses portes le 1er Janvier 1961. « Plus d'un millier d'individus croupissent dans la boue, les immondices » note le docteur Yann Daoulas qui succède au premier toubib après avoir lui aussi pratiqué son art en Indochine. Le combat qu'il mène dans le sillage du pionnier est d'autant plus ardu que les initiatives s'adressent à « des gens avachis pour qui le mot espoir n'a plus de signification » (d'après un rapport du colonel Leroy) et que la situation d'enfants « sous-alimentés » ne laisse d'inquiéter le patricien. »

« Revue Ancre » Hors Série Indochine

Fiche technique



Superficie de la scène : Minimum 10mX7m. Le dispositif scénique ne permet pas une grande souplesse sur le respect de l'espace minimum. Un pendrillonage traditionnel est indispensable.

Lieux : Tout théâtre ou salle avec obscurité.

Nous pouvons proposer une adaptation de salle « clef en main » avec un surcoût variant suivant les cas.

Durée du spectacle : 1 h 30

Temps de montage nécessaire : 8h la veille du spectacle avec 3 techniciens (1 plateau et 2 lumière) 4h le matin de la représentation avec 2 techniciens lumière et 1 technicien son. 3 Techniciens pour le spectacle et le démontage (1 son, 1 lumière et 1 plateau).

Techniciens nécessaires :

1 Technicien plateau (2 jours)

1 Technicien son (1 jour)

1 Régisseur lumière (2 jours)

1 Technicien lumière (2 jours)

Décors : apportés par la Compagnie, contiennent dans un camion de 12m³.

Projecteurs : 25 PC, 9 PAR et 7 découpes dans l'idéal.

Son : Un système complet (avec subs) adapté en puissance à l'assistance. Merci de prévoir du matériel son de bonne qualité.

Nombre intervenants : 1 metteur en scène, 2 comédiens, 1 musicien et 1 technicien.

Presse

« C'est l'histoire d'un déracinement, d'un drame aussi, celui de se retrouver dans ce camp de Sainte-Livrade-sur-Lot... Et puis la vie reprend de la couleur, de l'espoir, les jours et les années passent... Vladia a capté avec une grande sensibilité toutes les émotions émanant de ces rapatriés d'Indochine. Elle était nous. »

Nina Sinnouretty - Août 2009

La coordination des Eurasiens de Paris

« Vladia Merlet, un voyage tout en émotion depuis Hanoï et vers le CAFI de Sainte-Livrade »

« Il y a eu un temps de silence avant les applaudissements. Un moment pendant lequel les spectateurs cherchèrent à reprendre leurs esprits, à revenir sur la terre lot-et-garonnaise, ici et maintenant. »

« Un retour vers la source d'un drame qui étreint encore les dernières survivantes d'un déracinement total »

« Ce spectacle-là fait naître l'émotion pure »

La dépêche - Mars 2010 - J.-L.A

« La lumière est très belle en ce début de soirée, contribuant à l'émotion des spectateurs, très attentifs, très silencieux, parce que c'est leur vie, qui se dit dans les lieux mêmes où elle s'est déroulée, et qu'ils sentent qu'il y a là une belle façon de lutter contre l'oubli, ou l'indifférence. »

Extrait de 'Petits Viêt-Nams' de Dominique Rolland - éd. Elytis

« Un vibrant hommage aux déracinés du Cafï »

« Dès le début, l'émotion est palpable, le silence s'impose... Vladia Merlet a captivé son auditoire »

« L'accompagnement musical de David Cabiac, par la variété des sons et des instruments, habillait les mots... »

Sud Ouest - 13 octobre 2010 - JP Bïason

« Ils sont venus au théâtre entendre parler du CAFI. Leur petit Vietnam... Le spectacle écrit et joué par Vladia Merlet raconte leur vie, le déracinement, l'arrivée en France et la difficulté de vivre au quotidien dans un camp provisoire qui durera 40 ou 50 ans... Un témoignage tangible de cette survie sur le territoire de France. Une France qu'ils aiment et qu'ils défendent. Le remarquable texte de Vladia Merlet touche du doigt ce paradoxe. Un de plus. »

La Dépêche - 1er février 2011 - Villeneuve-sur-Lot

Un grand merci à

Tous les **témoins** de cette histoire qui ont bien voulu prêter leur souvenirs, la Coordination des Eurasiens de Paris, Mémoire d'Indochine, L'ARAC, Art et Culture d'Indochine , **Pôleth Wadbled**, sociologue qui a toujours été là pour répondre à nos questions, **Valérie Castagnet**, qui a tracé la piste des découvertes, **Joël Combres** à travers la revue 'Ancrage', **Alain Gautré** et **Serge Luxey** pour leurs conseils avisés autour du travail d'écriture.



Spectacle coréalisé avec le soutien de l'**OARA**
et crée avec les soutiens du **Conseil Général du Lot et Garonne**,
du **Conseil Général de la Dordogne**,
de la **Communauté de Commune du Grand Villenevois**,
d'**Harri Xuri Sivom Artzamendi**,
de l'**Acsé**,
de l'**Atelier Théâtre 24**,
du **Théâtre Georges Leygues** de Villeneuve sur Lot
du **Théâtre des Mazades** de Toulouse
et du **Théâtre de l'Opprimé** (Paris 12e)

CAFI a été programmé

- en spectacle à l'espace d'Albret de **Nérac**, au théâtre Georges Leygues de **Villeneuve-sur-Lot**, au Théâtre des Mazades de **Toulouse** pour le festival Made in Asia.
- en lecture à la bibliothèque de Quint-Fonsegrives (31), au Festival des Arts du Récit et de la Parole: '**Il était une voix**', organisé par la BDP (47), au **festival Marguerite Duras** (47)

Nous jouerons 3 semaines à Paris en Septembre 2011 au **Théâtre de L'Opprimé** à Paris (12e)



Le clos de Brouillas
Route de Puymezier
24300 Nontron

Contact :

06 31 65 13 55

Régisseur général:

David Cappellazzo

06 63 95 08 14

'Par les temps qui courent...' est une compagnie professionnelle créée en 2006 à Nontron (24). Elle tourne depuis 2008 'Johan Padan à la découverte des Amériques' : une pièce de Dario Fo, adaptée et interprétée par Frédéric Laroussarie.

cafi.over-blog.com
contact.cafi@yahoo.fr

